Le bovin est en Zone Vaccinale

Il va en Zone Vaccinale

Même Zone Vaccinale

Bovin non vacciné vacciné ou vacciné depuis moins de 28 jours ou cheptel vacciné à moins de 80%

Interdit

Bovins de l'envoi vaccinés depuis plus de 28 jours ou issus d'une mère vaccinée depuis plus de 21 jours à la date du vêlage

&

Cheptel vacciné à plus de 80%

Autorisé

Autre Zone vaccinale en France

Bovin non vacciné vacciné ou vacciné depuis moins de 28 jours ou cheptel vacciné à moins de 80%

Interdit

Bovins de l'envoi vaccinés depuis plus de 28 jours ou issus d'une mère vaccinée depuis plus de 21 jours à la date du vêlage

&

Cheptel vacciné à plus de 80%

Autorisé

Il va en Zone Indemne

Tout mouvement

En France

Bovin non vacciné vacciné ou vacciné depuis moins de 28 jours ou cheptel vacciné à moins de 80%

Interdit

Bovins de l'envoi vaccinés depuis plus de 28 jours ou issus d'une mère vaccinée depuis plus de 21 jours à la date du vêlage

&

Cheptel vacciné à plus de 80%

&

Bovin de l'envoi détenu depuis plus de 28 jours dans l'élevage

Bovins de l'envoi et tous les autres bovins détenus dans la même unité épidémiologique sont soumis à un examen clinique favorable dans les 48h avant envoi

Laissez-Passer Sanitaire
Démarche Simplifiée
ou
LPSS - Mouvement Zone Vaccinale

Autorisé

Vers la Suisse

Bovin non vacciné vacciné ou vacciné depuis moins de 28 jours ou cheptel vacciné à moins de 80%

Interdit

Bovins de l'envoi vaccinés depuis plus de 28 jours ou issus d'une mère vaccinée depuis plus de 21 jours à la date du vêlage

&

Cheptel vacciné à plus de 80%

&

Bovins de l'envoi détenus depuis plus de 28 jours dans l'élevage

Examen clinique des bovins de l'envoi et de l'unité épidémiologique par un vétérinaire sanitaire.

Aucun foyer depuis au moins 3 mois dans un rayon de 20km autour de l'établissement d'origine des animaux

&

Tous les bovins détenus en ZV dans un rayon de 50 km autour de l'élevage sont vaccinés depuis au moins 60 jours (ou couverts par l'immunité maternelle)

Voir la liste des communes autorisées à l'export à date

Attestation de désinsectisation des véhicules au départ, jointe au certificat

Certificat TRACES

Autorisé

Vers l'Italie

Bovin non vacciné vacciné ou vacciné depuis moins de 28 jours ou cheptel vacciné à moins de 80%

Interdit

Bovins de l'envoi vaccinés depuis plus de 28 jours ou issus d'une mère vaccinée depuis plus de 21 jours à la date du vêlage

&

Cheptel vacciné à plus de 80%

&

Bovins de l'envoi détenus depuis plus de 28 jours dans l'élevage

Examen clinique des bovins de l'envoi et de l'unité épidémiologique par un vétérinaire sanitaire.

Aucun foyer depuis au moins 3 mois dans un rayon de 20km autour de l'établissement d'origine des animaux

&

Tous les bovins détenus en ZV dans un rayon de 50 km autour de l'élevage sont vaccinés depuis au moins 60 jours (ou couverts par l'immunité maternelle)

Voir la liste des communes autorisées à l'export à date

Attestation de bonne santé réalisée par le vétérinaire sanitaire faisant suite à l'examen clinique des bovins réalisée 24 heures avant envoi.

Si certification en Centre de rassemblement agréé, le Vétérinaire officiel privé qui réalise l'examen clinique atteste de celui-ci dans le certificat uniquement.

Attestation de traitement des bovins pendant 10 jours avec des acaricides/insecticides et insectifuges remplie et signée par l'éleveur.

Résultat d'analyse PCR négatif sur échantillonnage (de 5 à 7 bovins par lot)

Certificat TRACES

Autorisé

Vers un autre Etat Membre

Interdit à ce jour, en attente d'autorisation

Presented with xmind